

TABLE RONDE FORSIDES

12 JANVIER 2023

L'ANI PRÉVOYANCE : ON EN PARLE ?

L'Accord National Interprofessionnel, entré en vigueur en 2016, a instauré la mise en place obligatoire d'une complémentaire santé au sein de toutes les entreprises du secteur privé. Les contrats souscrits doivent garantir un panier de soins minimal.

En matière de prévoyance, les dispositions des articles 4, 4 bis, 4 ter et 7 de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947, reconduites par l'ANI du 17 novembre 2017 imposent aux employeurs le versement d'une cotisation à leur charge exclusive égale à un taux de 1,50% de la Tranche 1 du salaire pour des garanties de prévoyance au bénéfice des salariés cadres et assimilés.

La fusion Arrco-Agirc, effective depuis le 1er janvier 2019 et introduisant une disparition de la distinction cadre/non cadre pose la question du devenir du 1,50% pour la prévoyance des cadres.

Va-t-on vers une disparition de cette obligation ou vers un ANI Prévoyance généralisé pour l'ensemble des salariés ?

C'est dans ce cadre que nous avons convié Nathalie CALDEIRA et Fabien CATOIRE à partager leur analyse autour des points suivants :

- Quelles sont les attentes des partenaires sociaux ?
- Quels sont les enjeux ?
- Quelles couvertures à minima ?
- Quels sont les freins pour la mise en place d'un ANI Prévoyance généralisé ?

La séance sera animée par Joséphine VALENTIN.

INTERVENANTS

Nathalie CALDEIRA - Directrice des Normes et Souscriptions Collectives - Allianz France

Après une dizaine d'années à travailler sur les problématiques de provisionnement des produits d'épargne et de prévoyance, aussi bien pour le suivi des résultats techniques financiers d'Allianz que pour le calcul du SCR, c'est naturellement vers la direction technique Prévoyance individuelle que Nathalie poursuit son parcours. Comme elle le confie elle-même : « C'est en 2015 que je découvre l'univers passionnant de la protection sociale, avec tous ses sujets qui sont au cœur des préoccupations des salariés et des employeurs en France.

Fabien CATOIRE - Responsable Commercial Grands Comptes - Malakoff Humanis

Ingénieur de formation (Ecole de la Marine Marchande), Fabien s'est réorienté vers un BTS d'assurances. Après plusieurs années passées dans un cabinet de courtage sur les risques professionnel IARD, Fabien a débuté en tant que commercial direct PME-PMI en ADP chez APRI en 1999. Il a ensuite été inspecteur courtage jusqu'en 2014, où il est passé responsable Commercial Grands Comptes chez Malakoff Humanis.

Fort de son expérience de plus de 20 ans, il a été l'acteur des profonds changements de la protection sociale en France.

Joséphine VALENTIN - Senior Manager - Forsides France

Spécialisée en assurance de personnes depuis plus de 20 ans, Joséphine a exercé plusieurs fonctions actuarielles : inventaire, souscription, création de produit, gestion des risques.

Elle a notamment dirigé un département Actuariat Produit pour un acteur majeur et un service Souscriptions Collectives. Elle a également porté la Fonction clé Gestion des Risques d'une société d'assistance et exercé entant qu'actuaire indépendante avant de rejoindre Forsides France en septembre 2021.

En visioconférence



Ouverture à partir de 8h15

Le lien sera transmis avec la confirmation d'inscription



- FORSIDES - 4, rue du Général Foy - 75008 Paris

Renseignements : ☎ Elodie GUILGAUT - 01 42 97 91 70 ✉ secretariat-groupe@forsides.fr